

Nombre de conseillers

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 21
- Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le 8 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 2 novembre 2022

Délibération adoptée à l'unanimité

Présents : MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, E. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, Isabelle SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, J-L. MAULET, G. SUATON, P. SAUVAGET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, V. JACQUEMOUD, S. ROUGET, F. CONTAT, J-L LACHENAL, S. MILLOT-FEUGIER, T. GAL et Olivier VENTURINI

Procurations : MM C. PEGUET à D. GERELLI-FORT, A. MIZZI à S. LE MOAL, D. EISACK à S. MILLOT-FEUGIER et S. BIOLLUZ à T. GAL

Absents : MM C. MEYNET, P. BARON, G. GAUTHIER et Virna VENTURINI

Secrétaire de séance : G. SUATON

2022DELIB111 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC RETA TERRES DE CULTURE

8.9 Culture

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'association RETA Terres de Culture, dont le siège est à HABRE-POCHE (74) ;

Considérant que l'association RETA Terres de Culture développe, depuis plusieurs années, un concept de transmission de savoir-faire traditionnel intitulé « Demain en Mains », notamment par le biais de l'organisation des « Journées de la Culture Alpine » ;

Considérant la volonté de la commune de donner une orientation patrimoniale, précisément de valoriser l'histoire, la mémoire, le patrimoine immatériel pour en assurer la transmission et la pérennité, à deux manifestations culturelles qu'elle organise : la foire d'Automne et Jonquilles en fête, en privilégiant notamment les produits et savoir-faire régionaux ;

Considérant l'expérience et le réseau de contacts de l'association RETA Terres de Culture ;

Considérant l'intérêt d'un partenariat entre la commune et l'association RETA Terres de Culture, afin de mettre en œuvre l'opération intitulée « patrimoines et terroirs » avec pour objectifs :

- d'associer les différents acteurs de la commune à la mise en œuvre de projets culturels afin de valoriser le patrimoine et dynamiser le lien social
- de favoriser le lien urbain-rural

Considérant le projet de convention fixant les rôles de la commune et de l'association RETA Terres de Culture sans aucune contrepartie financière pour une durée de trois ans du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025 ;

Après l'exposé de Denise GERELLI-FORT, Maire-adjointe déléguée à la culture et au patrimoine,

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 074-217402205-20221108-2022DELIB111-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le projet de convention annexé à la présente ;

Article 2 : Autorise Monsieur Le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, à signer la convention et lui donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Guy SUATON

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le **14 NOV. 2022**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.